

Secrétariat de la Commission Paritaire Régionale
des Fournisseurs de Matériel Médical LPP Titre I et IV d'Occitanie
31 093 TOULOUSE CEDEX 9

Téléphone : 05 67 22 24 05 – Télécopie : 05 62 73 80 92
cpl.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS

**COMMISSION PARITAIRE
REGIONALE**

**DES REVENDEURS DE
MATÉRIEL MÉDICAL**

LPP TITRE I ET IV

D'OCCITANIE

11 janvier 2022

> ASSISTAIENT À LA REUNION

Section Professionnelle

M. Guy BASTIDE
M. Christian FLEURY

SYNALAM
UPSADI

Section Sociale

Mme Élisabeth LARROQUE
M. Aymeric SEGUINOT
M. Antoine BOURDON
Mme Marie-Anne CASTAING
M. Gaby SOUSTELLE

Relations Partenariales CPAM 31
Directeur CPAM 12 (*suppléant Mme TROTABAS*)
Directeur CPAM 11
Pharmacien Conseil DRSM 31
Administrateur MSA

> PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Dr Georgine BLANCHET
Dr Jean-François GUILLEM
M. Nicolas BALMELLE
Mme Sandra IMHOF

Conseiller Technique DRSM31
Conseiller Technique DRSM31
Conseiller Technique SYNALAM
Secrétariat de la Commission

> ABSENTS OU EXCUSÉS

M. Michel SAES
M. Jean-Roch MEUNIER
M. Pierre COULOT
Mme Neila TROTABAS
Mme Isabelle HENRY

SYNAPSAD
UNPDM
SNADOM
Directrice CPAM 09
Conseiller Technique CPAM 11

La séance est ouverte à 14H30.

La séance se déroule en visioconférence.

1. Changement de Présidence

Selon le principe d'alternance, la présidence revient à la section sociale.

A l'unanimité, les membres présents nomment Monsieur Antoine BOURDON Président et Monsieur Guy BASTIDE Vice-Président pour l'année 2022.

2. Approbation des relevés de décisions du 26 novembre 2020

Aucune observation n'étant présentée, le relevé de décisions est approuvé à l'unanimité.

3. Actualité

- COVID19 : vaccination des professionnels de santé

Madame LARROQUE rappelle l'obligation vaccinale pour les prestataires de services et les distributeurs de matériels mentionnés à l'article L. 5232-3 du code de la santé publique.

La section professionnelle déclare ne pas avoir rencontré de difficultés particulières avec leur personnel, suffisamment sensibilisé sur ce sujet.

- Nouvelle codification par le fabricant

Madame LARROQUE rappelle cette mesure entrée en vigueur le 01 juillet 2021.

Bastide
Monsieur FLEURY indique que cela a représenté 20 000 références pour plus de 40 fournisseurs et remercie l'assurance maladie pour le délai accordé pour la mise en place.

Monsieur BALMELLE ajoute qu'une nouvelle codification de 600 références est prévue pour le 01 juillet 2022 et espère qu'une tolérance sera également prévue pour la mise en application.

Monsieur BOURDON précise que l'intérêt de cette mesure réside dans l'extension de la finesse du codage sur un plus grand nombre de produits, amenant une facturation et une analyse statistique plus précise qu'auparavant. De plus, ces données affinées pourront être prises en compte lors des négociations tarifaires avec les prestataires de service.

Monsieur BASTIDE ajoute que ces normes assurent une meilleure traçabilité ainsi que la transparence dans la facturation.

- [Demande d'accord préalable pour traitement PPC et renouvellement](#)

Madame LARROQUE rappelle que seul l'imprimé 634 doit être utilisé, comportant la date de prescription et pas la date de renouvellement.

La section professionnelle informe qu'un travail d'information a été fait par la profession auprès des médecins prescripteurs libéraux et salariés des établissements de santé.

Madame LARROQUE ajoute que la CPAM a également informé les prescripteurs de cette modification par courrier.

- [Droit de prescription élargi des Infirmiers de Pratique Avancée](#)

La liste des médicaments et des dispositifs médicaux a été fixée par arrêté du 12/08/2019, modifiant l'arrêté du 12/07/2018.

- [Mon Espace Santé](#)

Madame LARROQUE présente le dispositif.

Mon espace santé s'adresse à tous les usagers du système de santé. C'est un espace personnel sécurisé permettant de stocker et de partager des données de santé.

Il offre 4 fonctionnalités, comprenant le dossier médical, une messagerie sécurisée de santé, un agenda reprenant les événements liés au parcours de soins ainsi que l'accès à des applications de santé labellisées via un catalogue de services numériques en santé.

Dans un premier temps, seules les deux premières fonctionnalités seront opérationnelles.

Pour les assurés dont le DMP avait été créé et enrichi, les documents sont automatiquement transférés sur Mon Espace Santé.

La CPAM de Haute-Garonne est caisse pilote avec la Somme et la Loire Atlantique.

L'ensemble de la population du département a reçu une information par mail ou courrier. Les usagers disposent d'un délai d'un mois pour s'y opposer et passé cette échéance, la création est automatique.

Les éditeurs de logiciels sont incités par les pouvoirs publics à procéder aux mises à jour nécessaires pour rendre les logiciels métier compatibles avec les normes requises par Mon espace santé.

Un réseau d'ambassadeurs, en partenariat avec des institutions (*mutuelles, collectivités locales...*) accompagne les citoyens à l'utilisation de Mon Espace Santé, notamment lors d'événements dédiés.

La généralisation est prévue pour le 01/01/2022, et des campagnes d'information grand public sont prévues sur le premier semestre avec un envoi de premiers courriers pour le 24/01/2022.

Monsieur BASTIDE regrette que les prestataires de services ne puissent pas y accéder, n'étant pas considérés comme des professionnels de santé. Il trouve cette discrimination blessante, d'autant que ces derniers ont de plus en plus de professionnels de santé salariés (*Pharmaciens, Infirmières, Masseurs-kinésithérapeutes, Médecins, ...*).

Il ajoute que l'activité d'appareillage à domicile est portée par la profession, qui est amenée à effectuer de plus en plus d'actes techniques telle que les dialyses, perfusions, l'oxygénothérapie, l'apnée du sommeil et la ventilation assistée.

Monsieur BOURDON précise qu'au regard de la CNAM, l'accès et l'alimentation de Mon Espace Santé est possible lorsque la structure est identifiée en tant qu'officine et également comme fournisseur de matériel médical.

Monsieur BOURDON informera de ces remarques lors de la réunion régionale sur le déploiement de Mon Espace Santé, qui est prévue au mois de février 2022.

4. Statistiques dépenses, démographie et télétransmission

Madame LARROQUE présente et commente le document en séance (*voir annexe*).

9 Monsieur BASTIDE remarque que l'oxygénothérapie rapide à domicile en cas de COVID a évolué de façon très faible, malgré le contexte sanitaire. Il encourage le recours à ce service à domicile afin de soulager la surcharge d'activité au sein des hôpitaux.

A la demande de la profession le forfait oxygénothérapie OCT 3.01 (code LPP 1185131) a été intégré au document statistique.

5. Questions diverses

- [Dispositifs médicaux recyclés](#)

Dans le cadre de la loi AGECE relative à l'économie circulaire des décrets sont à paraître.

- [Prise en charge des fauteuils roulants électriques](#)

Intervention GUILLEM (*annexe 4*).

- [Dématérialisation de la DAP PPC](#)

Madame LARROQUE informe que la caisse nationale a été saisie de cette problématique par les CPAM et par les représentants de la profession. Ce projet est toujours à l'étude.

- [Télétransmission pour la profession](#)

Le principe de la télétransmission Sesam Vitale est inscrit dans la convention des fournisseurs LPP. Le prestataire est libre du choix de l'équipement informatique sous réserve que le logiciel soit agréé CNDA. Lien vers le site du CNDA, sur lequel la profession pourra trouver les éditeurs de logiciel LPP.

<https://cnda.ameli.fr/logiciels-certifies/#resultat>

Les revendeurs de matériel médical peuvent obtenir les cartes de professionnels de santé nécessaires à la réalisation des feuilles de soins électroniques en s'adressant à l'Agence du Numérique en santé (ANS)

Un point sera fait sur cette thématique lors de la prochaine réunion de la Commission Paritaire Régionale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H00.

La prochaine Commission Paritaire Régionale est fixée au Mardi 15 novembre 2022 à 14h30.

LE PRESIDENT



M. Antoine BOURDON

LE VICE-PRESIDENT



M. Guy BASTIDE

ANNEXES

Liste des annexes :

- Diaporama de présentation
- Documents statistiques
- Intervention du Dr GUILLEM